

Zeitschrift: Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata
Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen
Band: - (1999)
Heft: 3

Artikel: Nouvelles de l'Association genevoise des écoles privées
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'Association genevoise des écoles privées

L'année sous revue a été particulièrement active pour l'AGEP, et un certain nombre de développements spécialement intéressants ont pu être enregistrés.

A la suite de négociations, les élèves des écoles de l'AGEP remplissant un certain nombre de conditions ont été admis dès cette année au Collège de Genève sans avoir à subir un examen spécifique. Ils ont été acceptés sur la base du programme suivi dans leurs écoles et des critères de promotion de ces dernières.

D'autre part et pour la première fois, les élèves des écoles privées devant passer les examens d'admission au Cycle d'orientation public ont pu subir les épreuves y relatives dans leurs écoles respectives, et sous la direction de leurs maîtres habituels. Cette première expérience a été couronnée de succès.

L'AGEP essaie d'obtenir le meilleur matériel possible pour ses membres et négocie depuis quelques années avec l'Economat cantonal genevois pour un certain nombre de fournitures dont la qualité est éprouvée, de même que pour certains manuels d'enseignement. Malheureusement et en raison de l'application de la TVA, les ventes de l'Economat ont dû être plafonnées à un niveau insuffisant pour les commandes annuelles des écoles de l'AGEP. En conséquence, des contacts ont été noués avec les économats cantonaux de Fribourg et de Berne, avec lesquels une coopération fructueuse a débuté.

L'immigration actuelle en Suisse est caractérisée par des flux importants de réfugiés politiques mais également de réfugiés «économiques», ces derniers ne

remplissant pas les conditions d'une domiciliation en Suisse dans la plupart des cas. La politique des autorités fédérales et cantonales est en conséquence devenue plus restrictive s'agissant d'admettre des étudiants étrangers en Suisse et à Genève en particulier, à la suite d'un certain nombre d'abus. Pour faire face à cette situation qui pénalise les écoles privées, l'AGEP négocie actuellement avec les autorités cantonales une procédure devant permettre une facilitation de l'admission et du contrôle des admissions d'étudiants étrangers, sur la base d'engagements spécifiques des écoles et de l'association.

A la suite de restrictions budgétaires, le Service cantonal genevois de la santé de la jeunesse avait renoncé à faire bénéficier les écoles privées du dépistage sensoriel (ouïe, vue) pour la petite enfance. A la suite de négociations avec les autorités concernées, l'AGEP a obtenu que ce dépistage, qui relève de la santé publique, soit réintroduit gratuitement.

Enfin, l'Etat de Genève vient d'adopter une très importante modification du règlement d'application de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle. Cette modification fixe les conditions de la reconnaissance de diplômes, qu'ils soient délivrés par une association professionnelle, une institution d'utilité publique ou un organisme de formation privé. Si elles remplissent les conditions prévues, les écoles privées de Genève pourraient voir ainsi leurs certificats reconnus.